Commune d'EMANVILLE (Eure)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal Séance du 28 février 2020 (convocation du 14 février 2020)

En exercices	Présents	Votants
11	6	7

L'an deux mil vingt le vingt-huit février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement s'est réuni en séance ordinaire et publique, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie sous la présidence de Thierry DULUT, Maire.

PRESENTS: M. DULUT Thierry, Mme BLAISOT Katia, M. BERSOT Stéphane, M. COMBE Benoit, Mme Catherine DAVID, Mme PASQUET Katia

ABSENTS EXCUSES: M. BELMONT Marc donne pouvoir à Catherine DAVID

ABSENTS: M. BERTRAND Romain, Mme SORS Valérie, M. VANDENBERGHE Nicolas, M. LAMY Gérald

Secrétaire de séance : Mme Katia PASQUET

I. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE – INSTALLATION D'ABRIBUS

Monsieur le Maire rappelle la délibération 20191101 dans laquelle les membres du conseil refusait l'achat de parcelles à plusieurs endroits de la commune, notamment sur les hameaux afin d'y installer des abribus pour les enfants qui prennent les transports scolaires. En effet, l'opération était trop couteuse.

A ce jour, il est possible d'établir une convention d'occupation du domaine privé avec les propriétaires qui le souhaiteront sans contrepartie financières et sans durée. La commune s'engagera juste à entretenir la parcelle.

Il y aurait à terme trois conventions pour le Hameau des Grandes Londes, le hameau des Petites Londes et le hameau de Saint-Léger. Monsieur le Maire présente donc la convention « type » qui sera proposée aux propriétaires.

Sur le Hameau des Grandes Londes – rue du Plessis, des habitants proposent de céder à la commune la pointe de leur terrain pour y mettre un abribus.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rechercher les parcelles et de signer les conventions qui y seront attenantes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de rechercher des parcelles et l'autorise à signer des conventions d'occupation auprès des propriétaires.

II. TRAVAUX COMMERCE - HUISSERIES

Monsieur le Maire rappelle la délibération 20190503 du 17/05/2019 l'autorisant à entreprendre les travaux de rénovation dans le commerce.

Certains de ces travaux sont couteux. Monsieur le Maire demande une nouvelle fois l'avis du Conseil pour le changement des huisseries/menuiseries. Il présente trois devis. Monsieur le Maire demande à M. Combe de bien vouloir quitter la réunion durant l'étude des devis.

- L'entreprise LEROY ayant été consultée n'a pas répondu,

- Auzoux Menuiserie : 43 211.00 HT soit 51 853.20 TTC
- Entreprise COMBE : 35 129.00 HT soit 42 154.80 TTC
- Miroiterie FRANCONVILLE : 38 520.21 HT soit 46 224.25 TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise COMBE la mieux disante pour un montant de 35 129.00 HT soit 42 154.80 TTC.

III. ENTRETIEN ESPACES VERTS DE LA COMMUNE et CIMETIERE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il faut renouveler la prestation « Entretien Espaces Verts de la Commune » pour la saison 2019.

L'Entreprise VAAS, située à CONCHES EN OUCHE ayant présenté un devis pour un montant de : 2 640.00 € HT. soit 3 168.00 € TTC

Pour le Cimetière : L'Entreprise VAAS ayant présenté un devis pour un montant de : 440.00 € HT. soit 528€ TTC Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la prestation « Entretien Espaces Verts de la Commune et du Cimetière » pour la saison 2019 avec l'entreprise VAAS.

IV. PRISE EN CHARGE DE LA PARTICIPATION PRESENCE VERTE

Monsieur le Maire rappelle que depuis 1994 la commune aide financièrement les personnes à mobilité réduite qui ont un contrat d'assistance présence verte. Le montant de cette aide qui était au début de 50F/personne/mois est aujourd'hui de 7.62€. En conséquence il paraît nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité de reconduire cette aide pour un montant de 7.62€ / mois / personnes y compris pour les personnes bénéficiant de l'APA.

QUESTIONS DIVERSES:

1. Composition du bureau de vote

2. Pierres en lumière

Monsieur le Maire fait état de l'évènement organisé le 16 mai pour illuminer les monuments dans les communes qui ont bénéficiées d'une aide de la Fondation du Patrimoine. En l'occurrence, Emanville a obtenu une subvention pour restaurer le lavoir. C'est pourquoi il faudrait participer à cet évènement et prévoir sa réalisation.

3. Lavoir

Monsieur le Maire redemande l'avis des membres du Conseil afin de déterminer s'il faut laisser le lavoir ouvert ou e fermé. De l'avis général il faudrait le fermé. Et, pr ailleurs, changer le banc de place.

4. Assainissement en traverse rue Maubuisson

L'assainissement en traverse dans cette rue ne pourra se faire que lorsque les travaux d'assainissement collectif seront terminés. Soit par avant 2021.

N'ayant plus d'autre question, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 20h30

DULUT THIERRY	BELMONT MARC	BLAISOT KATIA
	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
BERSOT STEPHANE	COMBE BENOIT	PASQUET KATIA
BERTRAND ROMAIN	SORS VALERIE	DAVID CATHERINE
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
VANDENBERGHE NICOLAS	LAMY GERALD	
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	